



BILAN 2025 *de* **LA CHARTÉ ÉGALITÉ** **FEMMES / HOMMES**

AVANT-PROPOS

Le 8 mars 2022, le Maire de Noyal-Châtillon-sur-Seiche a signé la charte Européenne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette signature résulte d'une volonté politique et d'une mise en œuvre d'actions concrètes en direction des agentes et agents mais aussi des castelnodaises et castelnodais.

La charte sur l'égalité femmes hommes permet entre autre au service de la ville de ne plus travailler en silo mais de pouvoir réfléchir en transversalité sur ces questions.

L'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale de notre République et un pilier essentiel de la cohésion sociale. Au sein de notre commune, elle représente non seulement un principe de justice, mais aussi un levier de progrès, d'équité et de développement durable.

Consciente que l'égalité reste à consolider dans de nombreux domaines : vie professionnelle, accès aux responsabilités, engagement citoyen, éducation, culture, sport ou encore équilibre des temps de vie ; la municipalité souhaite affirmer son engagement à agir de manière concrète et durable pour réduire ces écarts.

À travers le bilan de la charte en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, la commune s'engage à inscrire le principe d'égalité dans l'ensemble de ses politiques publiques et de son organisation interne, au service de l'intérêt général et du vivre-ensemble.

Sébastien GUÉRET, Maire
Agnès BLANCHARD, conseillère municipale co-déléguée Égalité femmes-hommes et à la valorisation florale et artistique
Muriel SERRE, co-déléguée Egalité femmes-hommes et petite enfance

SOMMAIRE

1. Ressources Humaines.....	p1
2. Solidarité.....	p2
3. Petite Enfance, Enfance, Éducation, Jeunesse.....	p4
4. Aménagement.....	p5
5. Vie associative et sportive.....	p6
6. Vie culturelle.....	p6
7. Communication.....	p7
8. Sécurité.....	p8

1. RESSOURCES HUMAINES

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental inscrit dans la Constitution et renforcé par de nombreuses lois. En tant qu'organisation responsable, nous affirmons notre engagement à promouvoir l'égalité professionnelle dans toutes les dimensions des ressources humaines.

Cette charte constitue un engagement formel à mettre en œuvre des pratiques RH équitables, inclusives et non discriminantes à chaque étape de la vie professionnelle.

La collectivité compte 64 % de femmes, pour 36 % d'hommes. Le nombre de femmes est en hausse constante depuis quelques années : 61 % en 2021, 62 % en 2022.

72 % des postes de catégorie A sont occupés par des femmes, et 60 % des postes de catégorie B. Les postes à temps non-complet sont tous, sauf 1, occupés par des femmes. 3 % des hommes font le choix d'un temps partiel, contre 10 % des femmes



Les temps complets sont majoritairement concentrés sur 3 services :

- Petite enfance : les 2 agentes sont à temps non-complet (la situation a changé pour l'une des agentes en 2024),
- Animation : 46% des agent·e·s titulaires sont à temps non-complet. 100% des agent·e·s contractuel·les sont à temps non-complet.
- Hygiène et propreté / restauration : 31% des agent·e·s sont à temps non-complet.

Pour plus d'informations : lien vers le rapport social unique.

◦ Recrutement équitable

- Garantir l'égalité d'accès aux emplois en assurant la neutralité des offres d'emploi (rédaction inclusive, critères objectifs).
- Éviter toute forme de discrimination liée au genre dans les processus de sélection et de recrutement.

◦ Rémunération équitable

- Assurer une égalité de rémunération entre les femmes et les hommes à poste et compétence égaux.
- Analyser régulièrement les écarts de salaires via l'Index de l'égalité professionnelle.
- Corriger les écarts injustifiés identifiés.

◦ Formation et évolution professionnelle

- Offrir un égal accès à la formation professionnelle pour les femmes et les hommes.
- Promouvoir l'égalité des chances dans les parcours de carrière, l'accès aux promotions et aux responsabilités.
- Lutter contre les stéréotypes dans l'orientation des formations et des évolutions de carrière.

Consulter le rapport social unique

◦ **Conciliation vie professionnelle / vie personnelle**

- Encourager un meilleur équilibre entre les temps de vie pour tous les salarié-e-s. Nous avons actuellement 7 régimes de travail afin de favoriser chaque situation familiale et une meilleure conciliation vie professionnelle et vie privée.
- Soutenir les salarié-e-s dans leur parentalité, quel que soit leur genre (congés maternité, paternité, parental, aménagements horaires...).

◦ **Prévention des violences et du harcèlement sexistes et sexuels**

- Former les équipes à la prévention et au traitement des comportements inappropriés. Depuis 2022/2023, des formations de sensibilisation avec le CNPFT ont eu lieu :

- 2 sessions le 1er juin 2023 de 2 fois 20 places soit 40 agent-es
- 2 sessions le 5 décembre 2023 de 2 fois 20 places soit 40 agente.es
- une 3^e session a été réalisée en juin 2024 pour que l'ensemble des agent-es de la commune soit sensibilisé → au total 100 agent-e-s formé-e-s

- Mettre à disposition des procédures claires de signalement et de traitement des situations. Une brochure STOP au harcèlement moral, sexuel et aux agissements sexistes a été réalisée et diffusée à l'ensemble des agent-es et des élu-e-s. Elle est également distribuée aux nouveaux arrivant-es.

- Une formation "manager les diversité" (repérer les situations de harcèlement) à destination d'encadrant-e-s a été mise en place le 30 septembre 2025 (11 participant-e-s). Une 2nde session est prévue en 2026 pour le reste des encadrant-e-s et est envisagée pour les équipes d'accueil.

- Pour 2026, réflexion sur la mise en place de formations complémentaires sur les discriminations et la bienveillance au travail.



2. SOLIDARITÉS

L'action sociale permet d'assurer la cohésion et le sentiment d'appartenance à la collectivité. Le CCAS de Noyal-Châtillon-sur-Seiche s'engage ainsi à mener des actions en faveur de l'accès aux droits, l'accès à la dignité et à l'émancipation des individus.

À ce titre, le CCAS finance :

- Des associations à vocations sociales,
- Des actions en faveur des aîné-e-s pour lutter contre l'isolement (repas des aîné-e-s, minibus, sorties collectives, séjour vacances),
- Le dispositif "Sortir !" dans l'objectif de démocratiser l'accès aux loisirs, au sport et à la culture 35% des utilisateur-trice-s sont des familles mono parentales, en grande majorité des femmes,
- L'instruction de la tarification solidaire des transports afin de favoriser la mobilité pour toutes et tous,
- Une aide au départ des enfants en camps : 3 places réservées pour des familles identifiées par le CCAS pour chacun des camps + aide si besoin à l'achat d'équipement. En 2025, 86,97 € dépensés : achat de 2 matelas de camping et 1 sac de couchage.
- Des actions en faveurs de l'égalité et de la diversité



Repas des aîné-es 2025

◦ Actions en faveur de l'égalité et de la diversité

• Actions du CCAS en direction du 8 mars – journée international en faveur des droits des femmes :

- Mars 2024 : Festival Les Élégantes Courbes le 2 mars – mise à disposition gratuite de la salle Louis Texier – conférences sur l'endométriose et présence d'associations ; spectacle *Désirs plurielles* le 15 mars (40 personnes) ; présentation du défi vélo d'Isabelle PIERQUET en faveur de la lutte contre l'endométriose et échanges à la médiathèque le 22 mars (7 personnes), diffusion de la programmation sur Rennes et Rennes Métropole sur le site Internet et les réseaux ;



- Mars 2025 : temps d'échange avec les associations sportives sur le sport féminin à la Médiathèque – 8 mars (3 associations présentes)
- Avril 2025 : atelier de self-défense en direction des jeunes et des adultes le 17 avril – 24 jeunes (13 garçons, 11 filles : enfants de l'espace jeunes + extérieurs), 32 adultes (5 hommes, 27 femmes)
- Mai 2025 : intervention du bus Nina et Simone (CIDFF) devant la Médiathèque le 14 mai après-midi – sensibilisation sur l'espace public sur les droits de femmes

• Actions du CCAS en direction du 25 novembre – journée international en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes :

- Novembre 2024 : distribution de flyers *Stop violences* devant les grandes surfaces le 16 novembre, violentomètre diffusé pendant le mois de novembre sur les panneaux d'affichage de la ville (13 panneaux), diffusion du violentomètre sur les sacs à pain dans les 3 boulangeries de la commune (4000 sacs – financement Rennes Métropole), diffusion de la programmation sur Rennes et Rennes Métropole sur le site Internet et les réseaux



• Temps de sensibilisation au handicap – avril 2024

- Conférence de Fabrice PAYEN, unijambiste, skipper handisport – 5 avril,
- Animation d'Espoir 35 à la médiathèque : échanges sur des stands de création des résident-e-s, café, thé « papotte » et forum débat sur le handicap psychique et notamment la schizophrénie – 10 avril,
- Ateliers de l'Association des Paralysés de France : jeux adaptés, parcours fauteuil et stand gâteaux et boissons afin de sensibiliser sur les différents handicaps physiques dans une ambiance festive – 13 avril.

La commune soutient également la mise en œuvre de cours de français langue étrangère afin de favoriser l'inclusion et l'émancipation des personnes concernées : 1h30 2 fois par semaine avec des groupes de niveaux. Une majorité de femmes sont concernées par ces cours : 18 femmes et 3 hommes.

Elle participe également à des actions en faveur de l'emploi via le financement et son implication dans le Point Accueil Emploi du Sud de Rennes. À Noyal-Châtillon-sur-Seiche, 79 personnes sont accompagnées par le PAE : 44 femmes et 35 hommes.

Ainsi en 2024, le PAE a mis en place des actions en faveur de l'égalité "Féminin / Masculin : changeons de regard sur les métiers" :

- Conférence « Les Métiers n'ont pas de genre » organisée par les PAE Sud Rennes lors du Forum « Les Rencontres pour l'Emploi » à Bruz le 15 octobre 2024. Table ronde qui a réuni les responsables de l'ADMR, du centre de préparation auto Bodemer et du relais intercommunal Petite Enfance.
- 2 visites d'entreprises, avec 1 temps de préparation pour les participant-e-s
 - 28 novembre 2024 : Village d'Assia à Orgères sur les métiers d'aide à la personne
 - 10 décembre 2024 : Pôle Information des Métiers de l'Industrie (UIMM) à Ker Lann
- 1 journée de sensibilisation à la lutte contre les discriminations et mise à disposition d'une cartographie sur la lutte contre les discriminations.

3. PETITE ENFANCE, ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Le projet éducatif local de la commune s'articule autour de 6 axes :

- Le bien-être et la santé : développer des actions d'éducation à la santé
- La parentalité : soutenir l'action parentale
- La citoyenneté, l'égalité femmes-hommes : accompagner les jeunes citoyen·ne·s à s'émanciper à la hauteur de leurs besoins
- L'écologie et le développement durable : accompagner les jeunes citoyen·ne·s dans la transition écologique
- La laïcité et le pluriculturalisme : définir un socle de valeurs communes pour une vie apaisée et fraternelle
- L'expérimentation : préparer les jeunes à exercer leur rôle de futur·e citoyen·ne autonome

La commune a ainsi mis en œuvre différentes actions pour répondre à ces différents objectifs partagés par la communauté éducative.

◦ Petite Enfance

- Conférence organisée par le relais petite enfance « Nos petites pousses » le 5 novembre 2024 avec l'intervenante Suzanne Jolys, formatrice à l'éducation sexuelle et l'égalité filles-garçons – 9 assistantes maternelles (dont 4 de Noyal), 5 professionnel·les, 2 parents : 17 personnes au total dont 1 homme.
- Participation à la formation égalité filles-garçons avec le CNFPT pour deux agentes des services petite enfance.
- Une agente a participé à la formation « prendre la parole en public » avec les nouvelles oratrices.
- Participations au groupe de travail de Rennes métropole sur le réseau de luttes des violences faites aux femmes, une agente (2 rencontres en 2024).



De manière transversale :

- Accompagner la professionnalisation des assistantes maternelles sur l'égalité filles-garçons à travers l'aménagement des espaces, le choix des jouets et des livres, la verbalisation.
- Accompagner les parents à travers également le choix des jouets/livres, la place des garçons et des filles.
- Apporter une vigilance à l'égalité filles-garçons dans les expositions en lien avec l'enfance au Pôle Enfance la Marelle (ex : semaine nationale de la petite enfance, jouets mixtes, le choix du jouet...)
- Achats : vigilance sur les couleurs neutres et l'achat de jouets non genrés. Achat de premiers jeux de sociétés sur l'égalité (loto de l'égalité...)
- Sensibiliser les futur·es professionnel·les de la petite enfance (ex : étudiant·es aux CAP accompagnement éducatif petite enfance)



◦ Enfance

Objectif sur l'égalité dans le projet pédagogique de l'accueil de loisir sans hébergement :

- Veille à la mixité dans les recrutements
- Veille sur les postures envers les enfants et au sein de l'équipe d'animation
- Diversité des activités proposées avec une incitation des enfants à participer à différentes activités

Action de sensibilisation à la différence : semaine "Tous unique" du 19 au 23 mai 2025

◦ Éducation

Intervention CIDFF sur les stéréotypes de genre dans deux écoles – Petit Prince et Saint Amand (financement CCAS) auprès de 2 classes de CM2 (40 élèves) – 6 février 2025

◦ Jeunesse

Équipe d'animation mixte

Échange autour du violentomètre affiché dans l'Espace Jeunes en novembre 2024.

Participation à l'atelier self-défense avec les jeunes de l'Espace Jeunes – 17 avril 2025



4. AMÉNAGEMENT

◦ Aménagement cour d'école du Chat Perché

La renaturation de la cour d'école du Chat Perché consiste à repenser et aménager les espaces extérieurs. Les travaux devraient commencer début juillet 2025. Ce nouvel espace de jeu et de socialisation sera pensé pour accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins, leurs capacités, leur genre ou leur origine, dans un esprit d'égalité et de respect. La cour de récréation sera conçue pour que chaque enfant puisse s'y sentir bien, jouer, bouger, se reposer et interagir avec les autres, en toute sécurité. Cela inclut :

- Les filles comme les garçons,
- Les enfants en situation de handicap,
- Les enfants timides, très énergiques, solitaires ou très sociables.

Diversifier les espaces :

- Zones calmes (lecture, repos, discussions),
- Espaces pour les jeux collectifs ou sportifs, mur d'escalade
- Sols plats, rampes, bancs accessibles à tous.

Repenser la place des activités dominantes :

- Réduire la domination du terrain de foot et de basket, des jeux de ballons
- Encourager une mixité des jeux.

Une première consultation avec les enseignant·e·s et les enfants a eu lieu début janvier 2025. Une restitution a été faite par un·e élève pilote de chaque classe.

Le périscolaire a travaillé sur les différents défauts existants afin d'améliorer au mieux la cour d'école.

Enfin une réunion avec les agentes d'entretien, la restauration, et les ATSEM a eu lieu.

Cette nouvelle cour d'école va se transformer pour apporter des éléments naturels, des végétaux, des arbres, des jeux (structure en bois ou et mur d'escalade) et une partie espace de détente.

Fin de l'année 2025 et suite au vécu de la rentrée de septembre, l'avis des enseignants quant à l'amélioration des premiers travaux a été pris en compte. Ainsi certains aménagements ont pu évoluer afin de répondre aux attentes des enfants mais aussi à la sécurité. Également, les enfants ont participé à un atelier plantation courant novembre 2025 pour qu'ils puissent investir ce nouvel espace. L'inauguration s'est effectuée le jeudi 13 novembre. Une seconde phase de travaux interviendra en 2026 et 2027.



5. VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

Les associations tiennent une place importante dans la vie de notre cité et contribuent à son identité. Par leur dynamisme, elles améliorent le cadre de vie de la population et participent pour beaucoup d'entre elles à l'animation de la vie locale.

Le mouvement associatif repose sur le bénévolat, qualité humaine qu'il est nécessaire de sauvegarder et de développer. Aussi, la municipalité entend-elle dynamiser une politique de soutien à ce mouvement force d'émancipation pour toutes et tous.

Dès 2022, la municipalité a lancé un recueil des données genrées (adhésions 2024) auprès des associations – en cours par la majorité des associations. Ce recueil a pour objectif de faire un état des lieux et selon les besoins d'accompagner les associations dans le développement d'un accès égalitaire.

Actions en direction de l'égalité et de la diversité réalisées en 2024-2025 :

- Promotion de l'handi sport : conférence de Fabrice PAYEN, unijambiste, skipper handisport – 5 avril 2024.
- Promotion du sport féminin : temps d'échange avec les associations sportives sur le sport féminin à la médiathèque – 8 mars 2025 (3 associations présentes).
- Mise à disposition du foot-five pour l'atelier self-défense – 17 avril 2025 : occupation différente d'un espace fréquenté en majorité par des garçons.
- Soutien à l'organisation d'une marche en faveur de la lutte contre l'endométriose – 18 mai 2025



Projets 2025-2026 :

- Transmission de documents ressources sur le sport féminin et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport, dans le dossier de demande de subvention 2026
- Mise en place d'un affichage photo/explicatif salle Colette BESSON
- Exposition photos sur le sport féminin prévue en janvier 2026 à l'occasion de la journée internationale du sport féminin

6. VIE CULTURELLE

La commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche affirme son engagement à faire de la culture un vecteur d'égalité entre les femmes et les hommes. La culture, dans sa diversité, contribue à façonner les représentations sociales, à transmettre des valeurs et à créer du lien entre les habitant-e-s. Elle constitue un levier essentiel pour déconstruire les stéréotypes de genre et valoriser la contribution des femmes à la vie artistique, historique et citoyenne.

Les services culturels intègrent ces questions d'égalité femme-homme dans leur travail au quotidien. De même les équipements qui reçoivent quotidiennement du public dans le cadre de leurs activités régulières ou lors d'évènements ponctuels, prennent en compte l'égalité femme-homme.

Intégration de l'égalité dans la programmation culturelle

- Parité dans les artistes programmés : Veiller à une représentation équitable des artistes femmes et hommes dans les spectacles, expositions, conférences, etc. Alternner des films mettant en valeur des femmes et mettant en valeur des hommes dans la programmation du ciné plein air
- Thématiques abordées : Mettre en avant des projets artistiques qui interrogent ou valorisent les questions de genre, les droits des femmes, les figures féminines historiques ou contemporaines oubliées
- Soutien à la création féminine : Accorder une attention particulière aux projets portés par des femmes ou traitant de la condition féminine.

Médiathèque

Fréquentation 2024 : 60% femmes et 40% hommes

Accès gratuit

Poursuite de la prise en compte des stéréotypes de genre et des évolutions sociétales dans les collections proposées.

Prise en compte de l'égalité (femmes-hommes et diversité) dans les médiations et actions proposées :

- Participation avec le CCAS aux actions « Regards sur les différences, la quinzaine de l'inclusion » en avril 2024 – conférence Handi Sport, animation, sensibilisation et forum sur handicap psychique
- Concert Albaricate (duo musical en chanson signée) – 22 novembre 2024
- Exposition participative avec les assistantes maternelles de la commune – mars 2025
- Participation avec le CCAS et la vie association à l'action sur le sport féminin en direction des associations 8 mars 2025



Le Matrimoine

Ce terme réapparu dans les années 2000 décrit l'héritage culturel légué par les générations de femmes précédentes. Le terme de patrimoine culturel a été réhabilité en raison des inégalités de genre qui subsistent dans la sphère culturelle. Nous avons, pour l'instant, peu d'information sur l'empreinte laissée par les femmes sur notre commune. Pourtant quelques femmes ont laissé une trace, notamment l'Abbesse Adèle dans les années 1050 qui avait en charge l'abbaye Saint-Georges sur la commune de Châtillon.

Nous constatons qu'effectivement peu de noms de femmes célèbres sont associés à nos bâtiments communaux. Nous prévoyons donc de mettre en avant le stade « Colette Besson » en lui consacrant un portrait qui sera mis à l'entrée du stade.

L'espace public est encore largement marqué par une mémoire collective masculine. À l'échelle nationale, moins de 10 % des rues portent un nom de femme. Cette invisibilité participe à l'effacement symbolique de la contribution des femmes à l'histoire, à la culture et à la vie publique. C'est pourquoi nous poursuivons le développement de l'égalité et de la diversité dans le choix de la dénomination des noms de rues dans les nouveaux quartiers.

De plus, nous veillerons à la mise en valeur de la place des femmes dans le cadre du groupe de travail dans le livre sur l'histoire de la commune avec une attention particulière lors des recherches dans les archives municipales et départementales.

7. COMMUNICATION

La Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), de mai 2006, dans son article 6 « Contrer les stéréotypes », engage les signataires à s'assurer que leur propre communication, publique et interne, est pleinement conforme à cet engagement. Le protocole d'accord du 2 juillet 2013, signé entre le Ministère des Droits des femmes et les grandes associations de collectivités, prévoit que l'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte dans les politiques publiques, y compris dans les documents de communication tant internes qu'externes.

C'est dans ce cadre que la commune s'est engagée dès la signature de la charte européenne entre les femmes et les hommes à prendre en compte ces 10 recommandations du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes pour l'élaboration de ces outils de communication tant en interne qu'en externe. Cet engagement prend concrètement forme dans l'écriture égalitaire dans le magazine communal et les documents de communication de la commune. Afin de poursuivre le développement d'une communication égalitaire, la commune prévoit la mise en place de formations sur l'écriture égalitaire et Facile A Lire et à Comprendre (FALC).

8. SÉCURITÉ

30 153 faits de délinquance ont été constatés par la Police et la Gendarmerie en 2024 sur le territoire de Rennes Métropole.

Les faits de violence sexuelles faisant l'objet de dépôt de plainte sont stables (2,8%). Par contre ils concernent à 90 % des femmes.

La sécurité publique et l'action de la police municipale ont un rôle central à jouer, tant dans la protection des populations que dans la promotion de valeurs d'égalité, de respect et de non-discrimination.

La présente charte vise à affirmer l'engagement de la collectivité et de sa police municipale en faveur de l'égalité femmes-hommes, aussi bien dans l'organisation interne des services que dans leurs missions quotidiennes auprès des citoyen-ne-s. Elle s'inscrit dans une volonté forte de faire de la sécurité un levier de cohésion sociale, de prévention des violences sexistes et sexuelles, et de lutte contre toutes les formes de discriminations.



Objectifs de la charte

- Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dans l'espace public comme dans le cadre professionnel. Les policiers municipaux sont sensibilisés à la lutte contre les violences conjugales et/ou intra familiales.

Il existe un partenariat fort entre les acteurs sociaux et la Gendarmerie : dispositif d'intervention sociale en Gendarmerie pour les victimes de violences conjugales et/ou intra familiales, sexuelles et sexistes. 8 intervenant-es sur le Département (1 poste pour Rennes Métropole avec l'ASFAD).

- Assurer un service de sécurité équitable, respectueux des besoins spécifiques des femmes et des hommes.

Depuis cette année 2025, de nouveaux locaux, plus adaptés et plus sécurisés ont vu le jour afin de garantir une plus grande confidentialité. Un accès aux documents utiles sous forme de présentoir a été mis l'accueil avec des documents dédiés aux violences faites aux femmes (ex : violentomètre, flyer Maison des Femmes...)